

Qu'est-ce que c'est :

Le dispositif **PINEL** permet à des particuliers d'investir dans l'immobilier tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt pendant une période de 6 à 12 ans. Les propriétaires s'engagent pour le même temps à louer leurs logements selon des prix encadrés à des ménages sous conditions de ressources.

Les + : des logements neuf ou récents à prix de location encadré.

Les - : Les locataires doivent répondre à des critères de ressources.

Conditions :

Plafonds de ressources PINEL 2024

1 pers.	43 475 €
2 pers.	64 976 €
3 pers.	85 157 €
4 pers.	101 693 €
5 pers.	120 995 €
6 pers.	136 151 €
+	15 168 €

Informations complémentaires :

Pour faciliter vos recherches, téléchargez en bas de page de notre simulateur le listing non exhaustif des contacts utiles et des éventuelles commercialisations en cours.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat d'Annemasse Agglo :
04 50 87 99 90 - 15 avenue Émile Zola - 74100 – Annemasse.